

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 42 (1947)
Heft: 2

Artikel: La protection des édifices à Bâle-Ville
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La protection des édifices à Bâle-Ville

Après de trop visibles épreuves, la ville de Bâle a réagi avec une énergie sans pareille aux outrages répétés qu'elle subissait d'année en année. La loi se montrant insuffisante, ce fut au Grand Conseil que débuta l'offensive menée dès 1927 par le Dr Kramer, puis, en 1942, par le Dr Luc Burckardt, alors président du Heimatschutz de Bâle, et membre toujours zélé du Comité central. Il s'agissait de conférer à l'Etat les pouvoirs nécessaires pour maintenir l'aspect traditionnel de la ville et de reviser les dispositions légales antérieures.

Certes, les édifices n'étaient pas sans bénéficier de la sauvegarde publique. Le 7 février 1945, une liste nouvelle, fortement augmentée, était votée. Au reste, les autorités bâloises n'étaient pas inactives, et le Heimatschutz suisse se souvient, en 1944, de l'impression ressentie à contempler, dans leur nouvel état, la chapelle Eberlé, le presbytère de St-Pierre, la maison du sacristain, le petit Klingental où siège le Dr Riggensbach, conservateur en chef des édifices et monuments archéologiques. Les particuliers eux-mêmes ont l'obligation d'entretenir leurs bâtiments, pour peu qu'ils présentent quelque intérêt.

Le travail antérieur de la Section de Bâle ne fut pas inutile au classement nouveau. L'inventaire illustré qu'elle eut soin d'établir en 1939 servit de base. Et le décret n'enregistre pas moins de deux cents immeubles placés sous le contrôle de l'Etat; il est naturellement interdit de les démolir ni même de les transformer sans autorisation spéciale. Ce ne sont donc plus seulement les églises, les maisons patriciennes, les fontaines, mais encore de simples demeures (en général d'un gothique tardif) auxquelles sont reconnues des vertus artistiques trop longtemps négligées.

Davantage, l'on en est enfin venu à considérer la vieille ville dans son ensemble et non, comme naguère, dans ses parties, en sorte que des rues entières, des places sont désormais en sauvegarde. C'est ainsi que les voies d'accès à la cathédrale, la rue des Augustins, des Chevaliers, le Schlüsselberg, à l'ouest la rue St-Pierre, à l'est le faubourg St-Alban n'échappent plus au contrôle. Et l'on y peut ajouter certaines parties du Petit-Bâle, de Riehen et de Bettingen.